



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Arras, le 17 août 2020

ENCADREMENT DU DÉPLACEMENT DES SUPPORTERS PARISIENS À L'OCCASION DU MATCH RACING CLUB DE LENS-PARIS SAINT GERMAIN LE SAMEDI 29 AOÛT 2020

Le samedi 29 août 2020, à 21h00, aura lieu, au stade Bollaert-Delelis, le match de Ligue 1 opposant les équipes de Lens et du Paris-Saint-Germain.

Afin de garantir le bon déroulement de cette rencontre et la sécurité des personnes, en accord avec les responsables des deux clubs, le préfet du Pas-de-Calais a décidé de prendre des mesures d'encadrement du déplacement des supporters du Paris-Saint-Germain.

Les supporters du Paris-Saint-Germain, ayant réservé un billet d'entrée au stade et qui voyagent en cars, sont invités à se rendre sur un point de rassemblement, fixé sur les parkings du Parc des Cytises, à partir duquel ils seront accompagnés par les services de police pour rejoindre le stade.

Toute personne se prévalant de la qualité de supporter du Paris-Saint-Germain, ou se comportant comme tel, alors qu'il est démuné de billet, ne pourra pas accéder au stade Bollaert-Delelis, ni circuler ou stationner dans le périmètre défini par l'arrêté préfectoral du 3 août 2020.

Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 05
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



www.pas-de-calais.gouv.fr



[@prefetpasdecalais](https://www.facebook.com/prefetpasdecalais)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)